



Montreuil, le 23 avril 2020

Mme Muriel PENICAUD

Ministre du Travail

Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Action et des Comptes publics

Courriel : sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT

Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

Courriel : sp.semcp@cabinets.finances.gouv.fr

N/Réf : NP/AM

N°99_20200423

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 1^{er} mai 2020 au 31 mai 2020

Madame et Messieurs les Ministres,

Depuis le début de la pandémie et du confinement, des centaines de milliers d'agents sont en première ligne pour rendre le service public. Depuis le début, la fédération CGT des Services publics vous enjoint à leur permettre d'exercer leurs missions tout en leur assurant la sécurité et la santé tout comme le prévoit l'article 23 de la loi 83-634.

Au lieu de vous attacher à vous assurer de cette mise en sécurité de ces centaines de milliers de salariés, vous avez pris le risque de favoriser la propagation du virus en menaçant de sanctionner les agents qui feraient légitimement usage de leur droit de retrait. Vous avez également pris très rapidement des dispositions pour permettre aux collectivités de retirer des jours de congés annuels aux agents, qu'ils soient en poste physique, en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence.

Alors qu'il aurait été normal, dans une période de crise que le gouvernement assume ces responsabilités, notamment envers les agents publics, il n'a eu de cesse de casser leurs droits.

Le préavis du mois d'avril que vous avez jugé inopportuniste a permis au contraire à de nombreux agents publics de faire valoir leurs droits malgré vos tentatives d'intimidation. Alors que nombre de nos collègues risquent chaque jour leur vie et celles de leurs proches parce que votre gouvernement est incapable de leur fournir les moyens de protection nécessaires et entrave leur droit de retrait, nous estimons parfaitement indécent et inacceptable que vous vous soyez permis de leur dénier le droit de se défendre par le dernier moyen à leur disposition, à savoir leur droit constitutionnel de grève.

... / ...

Au regard des graves carences en matière de mesures sécurisantes pour les agents et salariés de notre champ fédéral, salariés qui devraient reprendre une activité en présentiel, de l'absence de réponse aux légitimes revendications de ces mêmes salariés et agents publics, au regard des reculs sociaux imposés pendant la période de confinement, la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant à nouveau un préavis de grève.

La date du 11 mai apparaît dans le paysage comme la date du début du déconfinement choisi pour contraindre les salariés à retourner sur leur poste de travail alors que les masques manquent toujours, que les mesures barrières seraient difficilement applicables et qu'aucune mesure de dépistage cohérente n'ait été prise pour avoir une politique préventive vis-à-vis de la propagation du virus. Comme l'indique le communiqué de presse de la CGT en date du 20 avril et intitulé « Pas de protection, pas de reprise dans les établissements scolaires » : À l'école comme ailleurs, pas de protection, pas de travail ! La CGT demande que la réouverture des crèches, des écoles et des établissements, soit reportée au moment où le consensus scientifique et la généralisation des mesures de protection et de test le permettront. C'est pourquoi nous exigeons des réponses, avant d'envisager une reprise à partir du 11 mai pour que celle-ci se déroule dans des conditions de sécurité sanitaire indiscutables. Cela passe par la disponibilité des gels hydroalcooliques et des masques à l'usage des personnels et étendus à l'ensemble des salarié.e.s et de la population, la systématisation des tests, ainsi que des mesures de surveillance épidémiologique opérationnelles.

Les agents de la Fonction publique et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social), sur l'ensemble du territoire, ne mettent pas en suspens leurs revendications et ne se satisfont pas de la suspension des réformes en cours, d'autant que votre projet d'agenda social confirme que vous comptez bien les mettre en œuvre dès que possible.

La Fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral, elle porte les revendications suivantes :

- L'arrêt de tous les services non essentiels à la continuité de la nation et la mise en autorisation spéciale d'absence des agents avec maintien intégral de traitement et des primes ;
- La mise à disposition immédiate de moyens de protection des agents en première ligne dans les collectivités, assurant les services essentiels et indispensables envers la population ;
- Un dépistage systématique et massif des personnels **avant toute reprise d'activité** ;
- Refus de toutes suppressions ou imposition de congés et RTT et donc l'abrogation de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT, Comité médical ...).

Bien entendu, après avoir analysé la situation et fait le constat qu'elle résulte des politiques menées depuis trop longtemps les revendications suivantes restent d'actualité :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;

... / ...

- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minima sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;

Dans la période actuelle, afin de permettre aux personnels du champ fédéral, le cas échéant, après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre leur santé et leurs intérêts et ceux des usagers, porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose **des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 1^{er} mai 2020, 2 mai 2020, 3 mai 2020, 4 mai 2020, 5 mai 2020, 6 mai 2020, 7 mai 2020, 8 mai 2020, 9 mai 2020, 10 mai 2020, 11 mai 2020, 12 mai 2020, 13 mai 2020, 14 mai 2020, 15 mai 2020, 16 mai 2020, 17 mai 2020, 18 mai 2020, 19 mai 2020, 20 mai 2020, 21 mai 2020, 22 mai 2020, 23 mai 2020, 24 mai 2020, 25 mai 2020, 26 mai 2020, 27 mai 2020, 28 mai 2020, 29 mai 2020, 30 mai 2020 et 31 mai 2020** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale